



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE 20 juin 2023

« TOUS À VÉLO AU COLLÈGE » : LES COLLÈGES JEAN MACÉ ET ÉMILE LOUBET RÉCOMPENSÉS

La présidente du Conseil départemental de la Drôme a récompensé les établissements qui ont recensé le plus d'entrées à vélo pendant le challenge « Tous à vélo au collège », ce mardi 20 juin au collège Jean Macé à Portes-lès-Valence.

Afin de sensibiliser et d'accompagner le développement des mobilités douces, le Département de la Drôme a mis en place un programme « *Tous à vélo au collège* » qui comprend un challenge inter-établissements. Cet événement s'est déroulé du 22 au 26 mai dans seize collèges publics et six privés du territoire. Les collèges participants ont enregistré au total 4 119 entrées à vélo et 679 à trottinette pour un effectif cumulé de 11 267 élèves. Les collèges Jean MACE de Porte-lès-Valence dans la catégorie hors agglomération et Émile LOUBET de Valence dans la catégorie agglomération sont ceux qui ont compté le plus d'entrées à vélo par rapport au nombre d'élèves avec respectivement 908 et 168 entrées.

1500 € de dotation pour des projets autour du vélo

Ces deux établissements ont été récompensés par la présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOUTON et la vice-présidente en charge de l'éducation et de la jeunesse, de la culture et du sport, Véronique PUGEAT. Ils remportent chacun une dotation de 1500 € destinée à financer des projets autour du vélo. « ***Ce type d'événement participe à la création d'une culture commune autour des mobilités douces. Cela peut donner envie à certains d'essayer et de se lancer,*** » a rappelé la présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON lors de la remise de prix. ***Le Département a initié une démarche globale autour des mobilités douces au collège. Nous intervenons sur les aménagements, mais aussi sur l'apprentissage, la sensibilisation et l'équipement*** ».

Une démarche globale pour favoriser les mobilités douces

En plus d'actions de sensibilisation, le programme « *Tous à vélo au collège* » comprend la réalisation d'aménagements pour sécuriser les itinéraires d'accès aux collèges, dans un rayon de 3 km autour des établissements. Des actions « clé en main » à destination des 6^e sont également proposées aux établissements pour développer la pratique du vélo.